N°

AGORA 2014

Samedi 20 septembre 2014
Coliseum • Espace Dewailly • Maison de la Culture • Extérieur

Le forum et l'annuaire des associations d'Amiens Métropole

COORDONNÉES (auxquelles la MAAM peut vous joindre)

NOM DE L'ASSOCIATION (nom complet) :

Personne à contacter, fonction :

Téléphone et e-mail de la personne :

INSCRIPTION (cocher une seule case parmi les cases colorées)

L'association souhaite :	Adhérente MAAM		NON adhérente MAAM	
Avoir un stand à Agora **et** figurer dans l'annuaire des associations 2014/2015 (renseigner les champs A, B et C qui suivent)		15 €		20 €
Uniquement avoir un stand à Agora (renseigner les champs A et B qui suivent)		15 €		20 €
Uniquement figurer dans l'annuaire des associations 2014/2015 (renseigner le champ C qui suit uniquement)		15 €		20 €

A • REPAS ET BOISSONS

L'association souhaite :

Réserver des plateaux-repas au tarif unitaire de 7 € (inscrire le nombre de repas) ..... X 7,00 € = ... €

Réserver des boissons supplémentaires aux 5 boissons offertes par association (1 boisson sup = 0,50 €) ..... X 0,50 € = ... €

B • INFORMATIONS LOGISTIQUES COMPLÉMENTAIRES

Situation du stand souhaitée : ○ Culture ○ Sport ○ Citoyenneté

Souhaitez-vous disposer d'une alimentation électrique au tarif de 10 € ? ○ oui ○ non

Souhaitez-vous mettre en place une animation, une démonstration ou un atelier ? ○ oui ○ non

C • INFORMATIONS POUR L'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS 2014/2015

ADRESSE de l'association :

TÉL. : E-MAIL :

SITE :

DESCRIPTIF de l'association (300 caractères maximum) :

MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Le règlement doit être fait par chèque à l'ordre de la MAAM et joint au présent bulletin d'inscription.
- Un second chèque à l'ordre de la MAAM doit couvrir la réservation des éventuels repas, boissons supplémentaires et l'électricité.
- La participation à AGORA et l'inscription dans l'annuaire sont réservées aux **associations loi 1901 d'Amiens Métropole** déclarées à but non lucratif (les associations à caractère politique, religieux ou commercial ne pourront être acceptées).
- À réception du bulletin d'inscription, la MAAM vous fera parvenir un accusé de réception et une fiche technique à compléter, si vous faites une animation.
- Un dossier sera remis lors de la **réunion** du **jeudi 4 septembre à 18h, salle Dewailly**, destinée aux associations ayant réservé un stand pour la journée d'AGORA

Impression MAAM sur papier 100 % recyclé écolabelisé

Ce bulletin est à retourner avec votre règlement à :
MAISON DES ASSOCIATIONS - 12 RUE FRÉDÉRIC PETIT - 80000 AMIENS
Informations : 03 22 92 50 59 ou contact@maam.fr

Clôture des inscriptions le 13 juin 2014

Date et signature obligatoires

Avec la collaboration de : CSAM

Avec le soutien de : Amiens, Amiens Métropole